



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des collectivités Territoriales et par renvoi des articles L 5722-1 et R 5722-1 du CGCT, le Comité Syndical doit tenir son débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2024.

La Loi de programmation des finances publiques (PLPFP) du 29 décembre 2023 définit la trajectoire de dépenses et solde budgétaire pour l'ensemble des administrations publiques pour les années 2024 à 2028.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) a vocation à éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.

1/ PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

En 2009, la ville de Fondettes et le conseil départemental d'Indre-et-Loire ont convenu de constituer un syndicat mixte chargé de la gestion d'un service de restauration collective.

Lors de sa création, les statuts du Syndicat Mixte ont été adoptés par délibération :

- du 18 juin 2009 du Conseil départemental ;
- du 6 juillet 2009 pour la ville de Fondettes.

L'arrêté préfectoral de constitution du Syndicat a quant à lui été signé en date du 27 novembre 2009.

Le Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes a donc pour vocation depuis, de produire et livrer aujourd'hui 370 000 repas par an (capacité maximale) en liaison froide à destination des convives des collectivités précitées, à savoir :

- Pour le département (ayant la compétence des collèges) : 3 établissements :
 - ✓ collège Jean Roux de Fondettes ;
 - ✓ collège Lucie et Raymond Aubrac de Luynes ;
 - ✓ collège de La Béchellerie de Saint-Cyr-sur-Loire.
- Pour la ville de Fondettes (ayant la compétence des écoles et autres sites municipaux) :
 - ✓ l'école La Guignière de Fondettes ;
 - ✓ l'école Gérard Philipe de Fondettes ;
 - ✓ l'école Camille Claudel de Fondettes ;
 - ✓ l'école Françoise Dolto de Fondettes
 - ✓ les adultes (agents CTM, le personnel communal et enseignants) ;
 - ✓ le portage des repas au domicile des personnes âgées ;
 - ✓ les crèches La Poupardière et La Dorlotine de Fondettes.

A ces repas s'ajoutent ceux livrés aux enfants et animateurs fréquentant l'Accueil de Loisirs « La Môme » de Fondettes, les repas réalisés une fois par mois pour l'association Saint Vincent de Paul de Fondettes afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées et enfin la réalisation de quelques prestations annexes (plateaux repas, goûters rendez-vous sports, repas améliorés pour les aînés ne pouvant se déplacer au banquet de fin d'année...).

Pour mener à bien cette activité, l'organisation prévue est de 13 personnes (12 ETP) :

1 responsable de production ;	1 second de cuisine ;
2 cuisiniers ;	3 agents polyvalents de restauration ;
2 chauffeurs / livreurs ;	1 magasinier ;
1 maraîcher + 1 renfort de mai à novembre (7 mois)	

La directrice du Syndicat se trouve en mairie de Fondettes.

2/ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONVIVES

En 2025, 289 289 repas ont été réalisés pour une prévision de 291 700 repas.

En 2026, le budget du Syndicat Mixte permet la production et la livraison de 289 245 repas, à savoir :

- ✓ **Département : 148 000 convives, comprenant les rationnaires des collèges :**
 - ✓ Jean Roux de Fondettes (55 800 repas / an) ;
 - ✓ Raymond et Lucie Aubrac de Luynes (48 000 repas / an) ;
 - ✓ La Béchellerie de Saint-Cyr-sur Loire (44 200 repas / an) ;
- ✓ **Ville de Fondettes : 105 680 convives comprenant :**
 - ✓ les élèves de maternelle (28 800 repas / an) ;
 - ✓ les élèves de primaire (51 400 repas / an) ;
 - ✓ les agents CTM (1 240 repas / an) ;
 - ✓ les enseignants (640 repas / an) ;
 - ✓ les crèches de Fondettes (15 000 repas / an) ;
 - ✓ le personnel communal (8 600 repas / an).

Outre ces 253 680 repas, il convient enfin d'ajouter :

- les convives du centre de Loisirs « La Môme » (18 300 repas)
- le portage à domicile (16 500 repas / an)
- les prestations ponctuelles réalisées pour la conférence Saint Vincent de Paul à raison d'un repas par mois d'environ 63 personnes (765 repas lissés sur l'année).

Tout repas produit et livré en 2026 sur les différents sites sera facturé, ceci afin de sensibiliser les demandeurs à la lutte contre le gaspillage.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES RATIONNAIRES 2025 – 2028 (en nombre de repas)

	2025	2026	2027	2028
COLLEGES	148 085	148 000	148 000	148 000
MAT / PRIM	80 203	80 200	80 200	80 200
CCAS / PAD	16 376	16 500	16 500	16 500
ADULTES	10 490	10 480	10 480	10 480
CRECHES	15 024	15 000	15 000	15 000
LA MOMERIE	18 345	18 300	18 300	18 300
ST VINCENT	766	765	765	765
TOTAL	289 289	289 245	289 245	289 245

De 2025 à 2026, les effectifs sont stables. Une légère augmentation d'effectifs est prévue au niveau du portage à domicile des repas.

De 2026 à 2028, aucune intégration n'est prévue à ce jour. Au vu des données démographiques (baisse régulière de la natalité depuis plusieurs années), il sera difficile d'augmenter le nombre de repas produits pour les entités actuelles.

Nous allons vers une diminution inévitable du nombre de repas. Au regard de cette alerte, il est indispensable d'intégrer des entités supplémentaires, ce qui nous permettrait également de maîtriser l'augmentation du coût de production du repas.

3/ ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET MASSE SALARIALE DU SYNDICAT MIXTE

a/ L'évolution des effectifs

	Réalisé 2025	2026	2027	2028
NBRE REEL AGENTS	16	16	16	16
ETP	13	14,4	14,9	14,9
TITULAIRES	Cat. A : 1 Att. Principal Cat. B : 1 technicien Principal de 2ème classe Cat. C : 8 adj. Technique (6,75 ETP) + 1 adjo Technique principal de 2è classe	Cat. A : 1Att. Principal Cat. B : 1 technicien Principal de 2ème classe Cat. C : 9 adj. Techniques (8 ETP) + 1 adjo Technique principal de 2è classe	Cat. A : 1Att. Principal Cat. B : 1 technicien Principal de 2ème classe Cat. C : 10 adj. Techniques (9,5 ETP) + 1 adjo Technique principal de 2è classe	Cat. A : 1Att. Principal Cat. B : 1 technicien Principal de 2ème classe Cat. C : 10 adj. Techniques (9,5 ETP) + 1 adjo Technique principal de 2è classe
NON TITULAIRES Droit Public	Cat C : 2 T complet Cat C : 20 H /semaine d'avril à octobre 2025 Cat C : 1 TC au 01/12/25 Tuilage Cat C : 1 TC 4 mois Cat C : 1 25h 6 mois	Cat C 2 T complet Cat C : 20 H /semaine de mai à novembre 2026 Cat C : 1 TC	Cat C 1 T complet Cat C : 20 H /semaine de mai à novembre 2027 Cat C : 1 TC	Cat C 1 T complet Cat C : 20 H /semaine de mai à novembre 2028 Cat C : 1 TC
NON TITULAIRES Droit PRIVE	/	/	/	/
ECART / n-1	/	/	/	/
MASSE SALARIALE	520 742,01 € réalisé	605 798 € (+ 16,33 %)	617 913,96 € (+ 2%)	630 272,24 € (+ 2%)

Explications :

En 2025 :

- 1^{er} décembre 2025 : Recrutement d'un nouveau chef d'exploitation maraîchère de « La Saulaie » à temps complet, sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial, afin d'assurer le tuilage avec le responsable d'exploitation en place. Cet agent est recruté en CDD pour une période de 2 ans, soit jusqu'au 31/12/2027
- CDD durant l'année 2025 : agent polyvalent de restauration (en remplacement de l'agent muté aux services du département) ;
- CDD du 1^{er} septembre au 31/12/2025 d'un agent polyvalent de restauration (Remplacement d'un second agent, absent pour raison de santé depuis avril 2024).
- Titularisation au 02/05/2025 d'un agent contractuel de catégorie C, chauffeur livreur.

La forte augmentation 2026 s'explique principalement par :

- l'ajout d'un ETP
- l'augmentation de 3 points / an depuis 2025 de cotisation retraite des agents CNRACL jusque 2028 (6 100 € complémentaires en 2025) ;
- le remplacement d'agents absents pour raison de santé ou mise en disponibilité qui font néanmoins partie intégrante de la masse salariale
- Evolution statutaire du personnel (GVT Glissement Vieillesse Technicité)

De 2026 à 2028

- CDD d'un renfort de 7 mois, à raison de 20h / semaine au responsable d'exploitation maraîchère de mai à novembre 2026,
- CDD d'un cuisinier en remplacement d'un départ (mise en disponibilité) au 2 mars 2026 pour 2 ans.
- Stagiairisation de l'agent polyvalent recruté en 2025 au 01/01/2026.
- Prolongation du CDD du second agent polyvalent à temps complet.

Une augmentation annuelle de 2 % est ensuite envisagée pour les années suivantes, couvrant les éventuelles nécessités de revalorisation de personnel.

b/ Le temps de travail

Conformément à la délibération portant sur l'organisation du temps de travail des agents du Syndicat Mixte votée le 22 mars 2022, la durée annuelle du temps de travail est fixée à 1 607 heures.

Pour rappel, les agents en cuisine centrale travaillent sur une base horaire hebdomadaire de 35 heures et 50 minutes.

Une récupération correspondant à 5 jours par an est prévue pour les agents travaillant sur ce quota. Le chauffeur livreur des repas livrés au domicile des personnes âgées est à temps non complet, à raison de 25h00 hebdomadaire.

Le responsable d'exploitation maraîchère est quant à lui recruté sur cette base annuelle de 1 607 heures lissées selon les conditions climatiques et la saisonnalité, propice ou non aux cultures.

Seule la directrice du syndicat mixte a un contrat hebdomadaire de 37h30, lui octroyant 17 jours de RTT.

A noter qu'un réajustement horaire reste possible dans le cas où de nouveaux contrats interviennent.

c/ Les avantages en nature

Aucun agent ne bénéficie d'avantages en nature (logement de fonction, téléphone portable, véhicule etc...).

4/ BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRÉVU EN 2026 ET ÉVOLUTION POSSIBLE

a/ Les dépenses de fonctionnement :

Le résultat cumulé excédentaire du budget 2025 est de 267 497,20 € (dont 160 000 € de transfert de crédits de la section d'investissement à celle du fonctionnement survenu en 2024).

Les objectifs 2026, distincts pour chacune des collectivités, sont les suivants :

Pour le département :

- une diminution d'introduction des denrées biologiques est demandée par les services départementaux, à raison de 17 % au lieu de 37,5 % fixée jusqu'alors. Ne pouvant atteindre la Loi EGALIM (50 % de denrées labellisées dont 20 % de Bio) dans ces conditions, le Syndicat Mixte appliquera 30 % de denrées biologiques (dont production légumière biologique « La Saulaie » et 20 % de denrées labellisées SIQO Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine), soit 50 % des produits de qualité tels que définis par la Loi EGALIM auxquels seront ajoutés 12,5 % de denrées issues de la production locale et des circuits courts.

Pour la ville de Fondettes :

**- maintien à 70 % d'introduction de denrées biologiques pour les écoles de Fondettes,
- maintien de 100 % de bio dans les crèches de Fondettes,
- 9,23 % de denrées labellisées SIQO, soit 79 % de produits de qualité tels que définis par la Loi EGALIM auxquels seront ajoutés 12,50 % de denrées issues de la production locale et des circuits courts.**

Les dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

- **1 044 062,18 €** de charges à caractère général (contre 1 075 297,03 € prévus en 2025), soit une diminution de l'ordre de – 2,90 % dont :
- **685 327,43 €** d'alimentation (contre 683 267,72 € consommés en 2025), L'inflation moyenne des denrées alimentaires 2026 est estimée à 4,65 %. Ce montant comprend l'intégration de la production légumière annuelle de la Saulaie et près de 50 000 € de stocks et prestations annexes.
- **52 000,00 €** d'électricité : prise en compte des tarifs du marché d'énergie relancé au 1^{er} décembre 2026 par les services de la Métropole, de la fourniture à moindre coût de l'énergie suite à la pose des panneaux solaires sur le Centre Technique Municipal de Fondettes ainsi que des besoins de l'exploitation maraîchère de La Saulaie ;
- **43 000,00 €** de frais de maintenance des équipements de cuisson et de froid de la cuisine centrale suite aux marchés relancés depuis le 1^{er} janvier 2024 ;
- **52 600,00 €** (12 600 € de contrats et 40 000 € de location de véhicules et habillement...), soit une diminution au chapitre 011 de 3,84 % par rapport au Budget prévisionnel pour 2025 ;
- **605 798,00 €** de charges de personnel comprenant le recrutement au 1^{er} avril 2026 d'un second maraîcher à mi-temps, le recrutement de deux agents polyvalents de restauration en remplacement des personnels absents, un renfort de 4 mois, la rémunération, les cotisations, assurances, l'évolution de carrière des différents agents... (contre 590 773,06 € inscrits en 2025, soit une augmentation de 2,54 % par rapport aux prévisions 2025).
- **63 000 €** de dotations aux amortissements imputées au 6811 (contre 60 000 € inscrits en 2025), soit une augmentation de 5 % ;
- **7 900 €** d'autres charges courantes (Indemnités, formations, cotisation retraite, adhésion AGORES & COS, GIPRECIA) inscrits au chapitre 65. La M57 intègre à présent les charges exceptionnelles dans ce chapitre, inscrits ici pour 100 €. 9 627 € était inscrits sur ce chapitre au BP 2025.
- **100 €** sont affectés au chapitre 68 au titre de l'état de provisionnement des créances.

Il a été décidé politiquement de dégager un excédent de fonctionnement d'environ 125 000 €.

Afin de couvrir les besoins en dépenses de fonctionnement, un montant complémentaire de 131 100,44 € est posté au chapitre 011, à l'article 6188 « Services extérieurs ».

Soit une dépense totale prévue de **1 720 860,18 € (contre 1 735 886 € en 2025) soit une diminution d'environ 0,87 % par rapport aux prévisions 2025.**

ÉVOLUTION POSSIBLE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Exercice Chapitre	Estimations 2025	Estimations 2026	Estimations 2027	Estimations 2028
011 – Ch générales	1 075 297,03 €	1 044 062,18 €	1 000 000,00 €	1 003 000,00 €
012 – Ch personnel	590 773,06 €	605 798,00 €	617 914,00 €	630 272,24 €
065 – Autre charges	9 647,00 €	7 900,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
068 – D & Provision	18,91 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
042 – Dot amortiss.	60 000,00 €	63 000,00 €	55 000,00 €	53 000,00 €
TOTAL	1 735 886,00 €	1 720 860,18 €	1 706 014,00 €	1 694 372,24 €

Ce tableau est donné à titre indicatif car les données futures reposent sur divers critères.

Dans les années à venir, les fluctuations portent essentiellement sur les dépenses de personnel auxquelles ont été appliquées 2 % d'augmentation annuelle. La stagiairisation du contractuel remplaçant l'agent muté aux services départementaux (en détachement jusqu'au 26 août 2025) est actée en 2026. Les prévisions intègrent le personnel dédié au maraîchage biologique et le remplacement de personnel à remplacer en cuisine centrale. Un autre agent, cuisinier, part au 2 mars 2026 pour un détachement d'une période de deux ans. Son remplacement sera assuré mais aucun recrutement ne pourra intervenir avant le 1^{er} mars 2028. **Les prévisions budgétaires dépendent également de l'évolution des effectifs mais également des objectifs attendus par les collectivités adhérentes.**

Dans l'hypothèse reprise ci-dessus, de 2026 à 2028, est prévu le maintien d'introduction de 30 % de bio pour les convives du département et de 70 % de denrées biologiques et issues de production locale pour la ville et 100 % pour les bébés en crèches.

De même un excédent cumulé de fonctionnement 2025 à 267 497,20 € est intégré dans les BP 2026. Le BP 2027 a été calculé dans l'hypothèse d'un excédent de fonctionnement à 62 000 € qui sera maintenu également en 2028.

L'inflation alimentaire 2026 est comprise entre 1,3 et 8 %. Dans les prévisions de dépenses 2026, une moyenne de 4,65 % d'inflation de denrées alimentaires a été retenue. Pour rappel, l'appel d'offres de denrées alimentaires du Syndicat a été relancé le 1^{er} janvier 2025 pour un an, renouvelable trois fois. Il conviendra pour cette première année de maraîchage de définir le coût de revient des légumes biologiques produits. Le nouveau responsable de l'exploitation « La Saulaie » réalisera ses premières récoltes au printemps 2026.

b/ Les recettes de fonctionnement :

En se basant sur l'exercice précédent 2025, le nombre de repas en 2026 s'élèverait à 289 245 dont :

- 105 680 pour la ville de Fondettes ;
- 148 000 pour le Conseil Départemental ;
- 16 500 pour le CCAS ;
- 19 065 repas considérés comme prestations annexes pour différents organismes (CLSH, St Vincent de Paul...)

Conformément à la Loi EGALIM, un menu végétarien par semaine est présenté aux élèves depuis le 1^{er} novembre 2019 et un minimum de 20 % de bio sur 50 % de denrées labellisées sont servis.

Depuis septembre 2024 et à la demande du département, les repas fournis aux collèves leur sont facturés 3,24 € sans changement à ce jour.

Le Conseil Départemental compense donc la différence entre le coût de revient défini au BP 2026 (4,59 €) et le coût de facturation inchangé (3,24 €).

Cela représente pour le BP 2026 une participation unitaire de 1,35 € au titre du fonctionnement.

Les recettes attendues en 2026 s'élèvent à **un montant de 1 720 860,18 €** (excédents inclus de 267 497,20 €) contre **1 735 886,00 €** en 2025 (excédents inclus de 202 989,59 €), réparties ainsi qu'il suit :

- Participation Conseil Départemental :	201 150,00 €
- Participation collèves (Fondettes, Luynes, St-Cyr) :	479 520,00 €
- Participation Ville de Fondettes (adultes, prim, mat, crèches, adultes)	470 726,00 €
- 18 300 repas du centre de Loisirs « la Môme » :	97 905,00 €
- 16 500 repas destinés au portage à domicile :	148 500,00 €
- Goûters crèche et école de la Guignière :	13 308,00 €
- Prestations ponctuelles de restauration annexe :	17 070,00 €
- 765 repas destinés à la conférence St Vincent de Paul :	8 415,00 €
- FCTVA en fonctionnement :	758,98 €
- Résultat cumulé de fonctionnement	267 497,20 €
- Subvention ONILAIT et autres produits de gestion courante	15 000,00 €
- Produits exceptionnels (Pénalités)	10,00 €
- Atténuation de charges et produits exceptionnels	1 000,00 €
	1 720 860,18 €

L'utilisation partielle de l'excédent cumulé de fonctionnement antérieur permet de diminuer sensiblement les participations 2026 du Conseil Départemental et de la ville de Fondettes.

ÉVOLUTION POSSIBLE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Exercice Chapitre	2025	2026	2027	2028
74 – Dotations et par	1 378 905,43 €	1 300 654,98 €	1 400 000,00 €	1 477 362,24 €
70 – Produits serv	138 070,00 €	136 698,00 €	140 131,00 €	141 000,00 €
75 – Autres produits	15 120,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
013 – Att de charges	800,98 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
77 – Produits excep.	0,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
002 – Result reporté	202 989,59 €	267 497,20 €	125 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL	1 735 886,00 €	1 720 860,18 €	1 681 141,00 €	1 694 372,24 €

La simulation est basée sur la tarification 2026 proposée.

La réduction tarifaire 2026 appliquée en ponctionnant partiellement l'excédent cumulé de fonctionnement 2025 ne pourra être reconduite en 2027. Dans l'hypothèse où un excédent 2026 de fonctionnement de 125 000 € pourrait être dégagé, la perspective budgétaire 2027 sera établie en

fonction des coûts réels de production des repas. L'année 2028 a été calculée en envisageant un résultat reporté de 60 000 €.

Tout ceci confirme ce qui a été mis au point 2 « Evolution du nombre de convives » page 5 :

« Il est indispensable d'intégrer des entités supplémentaires, ce qui nous permettrait également de maîtriser l'augmentation du coût de production du repas. »

5/ BUDGET D'INVESTISSEMENT PRÉVU EN 2026 ET ÉVOLUTION POSSIBLE

a/ Les dépenses d'investissement :

Un reste à réaliser des opérations engagées en 2025 est à noter pour 4 725,00 € postés à l'article 2031 « Frais d'étude ». Il s'agit du solde des dépenses à devoir à BioCentre dans le cadre de leur mission d'accompagnement en installation maraîchère dont la fin est prévue en juillet 2026.

L'investissement 2026 est proposé pour un montant de 144 989,56 € décomposé ainsi qu'il suit :

20 « Immobilisations incorporelles » : 2 500,00 €

Article 2051 : 2 500,00 € sont destinés à une licence informatique dans l'hypothèse où un nouveau module serait à acquérir en 2026.

21 – Immobilisations corporelles : 117 764,56 €

2145 « Agencement, installations sur sol d'autrui » : 46 814,56 €

- Réalisation de l'aménagement du hangar de la Saulaie comprenant l'isolation partielle du bâtiment, le cloisonnement, la réalisation d'un bureau chauffé et vitré avec kitchenette et salle de réunion, vestiaires, douche...

2158 « Autres installations matériel et outillage technique » : 50 250 €

Ce montant est proposé afin d'acquérir les équipements suivants :

- Sauteuse multi fonction à pression : 28 800 €
- Débroussailleuse : 700 € ;
- Sous soleuse (décompacteuse) : 800 € ;
- Bénétte (chargement du compost) : 800 € ;
- Laveuse légumes (à tambour pour un lavage optimal des légumes racine): 8 000 €
- Élargisseur de roues arrières du tracteur : 1 150 € ;
- Chambre froide permettant de conserver durant la période hivernale les légumes racines cultivés et limiter les pertes et dons : 9 700 €.
- Câbles électriques complémentaires pour raccordement sonde au cœur de la serre : 300 €

2185 : « Téléphonie » : 700 €

700 € sont postés sur cet article en vue d'acheter un nouveau téléphone portable au responsable de l'exploitation maraîchère.

2188 « Autres immobilisations corporelles » : 20 000,00 €

Ces crédits concernent l'acquisition d'équipements de cuisine en fonction de leur vétusté :

Petits matériels cuisine	PU HT en €	Quantité	PU TTC en €	TTC en €
Thermomètre stylo – 40 à + 230 °C	14,21 €	4	17,05 €	68,21 €
Couteau office 10 cm	6,44 €	6	7,73 €	7,73 €
Couteau office micro denté 10 cm	10,95 €	5	13,14 €	65,70 €
Couteau éminceur 25 cm	77,61 €	4	93,13 €	372,53 €
Fusil de boucher 30 cm	14,34 €	2	17,21 €	34,42 €
Araignée carré 18*18	9,47 €	2	11,36 €	22,73 €
Grilles inox 53*32,5	7,72 €	20	9,26 €	185,28 €
Bacs gastro copolyester 1/4 100mm	4,54 €	4	5,45 €	21,79 €
Socle rouleau 6 roues	58,49 €	4	70,19 €	280,75 €
Bacs gastro norme 1/3 H 65 mm	10,95 €	20	13,14 €	262,80 €
Bacs gastro norme 1/2 H 65 mm	12,25 €	10	14,70 €	147,00 €
Balance 15 kg – IP65- Batterie et secteur	450,00 €	1	540,00 €	540,00 €
Machine à café	315,90 €	1	379,08 €	379,08 €
Socle rouleau 4 roues	180,00 €	8	216,00 €	1 728,00 €
Poste radio	125,00 €	1	150,00 €	150,00 €
Imprimante étiquette traçabilité	2 080,00 €	1	2 496,00 €	2 496,00 €
Mixer	800,00 €	1	960,00 €	960,00 €
Pâtisserie 170 l	310,00 €	1	372,00 €	372,00 €

A cela s'ajoute le petit équipement complémentaire nécessaire à l'exploitation maraîchère : chauffage, caisses complémentaires de récoltes (1 050 €), diable, systèmes de protection des cultures à venir.

23 – Immobilisations en cours : 20 000,00 €

Les caniveaux de la légumerie de la cuisine centrale sont à réparer prochainement car une fuite a été constatée dans le vide sanitaire.

b/ Les recettes d'investissement :

Conformément à la révision des statuts et de la convention tripartite financière votée en 2021, la participation à l'investissement des collectivités adhérentes au syndicat est supprimée.

Les dépenses seront financées par les recettes d'auto-financement générées ainsi que l'excédent d'investissement reporté.

Selon les éléments précités, les participations attendues 2026 sont d'un montant total de **127 149,82 €** détaillées ci-dessous :

- 63 000,00 € de dotations aux amortissements ;
- 31 000,00 € de participation estimée émanant de la Région Centre dans le cadre de la mise en place du maraîchage ;
- 14 320,00 € de remboursement émanant des collectivités adhérentes au syndicat sont attendus dans le cadre de l'avance des dépenses liées à la réalisation d'une station de lavage des légumes, dalle béton et apprentis.
- 18 829,82 € de versement de Fonds de compensation de TVA dû sur les dépenses d'investissement réalisées par le Syndicat Mixte en 2024.

L'excédent cumulé d'investissement 2025 de 17 839,74 € permet d'équilibrer le budget d'investissement 2026.

ÉVOLUTION POSSIBLE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre \ Exercice	REA 2025	PRÉVISIONS 2026	PRÉVISIONS 2027	PRÉVISIONS 2028
40 – TRANSFERT SECTI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 – IMM CORP	185 285,31 €	137 764,56 €	68 000,00 €	58 000,00 €
23 - TRAVAUX	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
20 – IMM INCORP	5 002,41 €	2 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
RAR	4 725,00 €	0,00 €	/	/
TOTAL	195 012,72 €	144 989,56 €	70 000,00 €	60 000,00 €

En 2025, ont été réalisés l'acquisition et l'installation de toilettes sèches, la construction d'un abri destiné à la station de pompage, l'installation du système d'irrigation, l'installation des serres tunnels, le raccordement électrique, l'installation du système d'alarme, la construction d'un appentis et sa dalle béton, les tranchées d'infiltration et d'évacuation des eaux pluviales, ainsi qu'une étude de perméabilité. L'ensemble de ces prestations représente une dépense de 130 124,90 €.

L'année 2026 sera consacrée à la finalisation de l'aménagement du hangar et à l'acquisition d'équipements complémentaires utiles au maraîchage. En cuisine centrale, la dépense principale concerne le remplacement d'une sauteuse à pression devenue vétuste.

Pour les années à venir, et sur la base d'un auto-financement de l'ordre de 45 000 €, les différents investissements concerneront la finalisation de l'aménagement du hangar. Les autres dépenses seront priorisées selon la vétusté des équipements à remplacer.

Programmation des investissements du Syndicat Mixte : Plan Pluriannuel 2026 – 2028

Tel qu'inscrit dans la convention tripartite financière votée en 2021, il est proposé le plan pluriannuel d'investissement suivant :

2026	Réfection des caniveaux de la légumerie en cuisine centrale	20 000,00 €
	Remplacement de la sauteuse à pression en cuisine centrale	28 800,00 €
	Acquisition d'une chambre froide destinée à la Saulaie	10 000,00 €
	Acquisition d'une laveuse à légumes	8 000,00 €
	Acquisition d'une sous soleuse	800,00 €
	Acquisition d'une bennette	800,00 €
	Acquisition d'une débroussailleuse	700,00 €
	Elargisseur de roues arrières du tracteur	1 150,00 €
	Acquisition d'un téléphone portable	700,00 €
	Renouvellement du matériel de cuisine et maraîchage	20 000,00 €
	Aménagement partiel du hangar (bureau, isolation, cloisonnement...)	46 814,56 €
	Acquisition de logiciel informatique	2 500,00 €
TOTAL		140 264,56 €

2027	Finalisation de l'aménagement du hangar (douche...)	17 500,00 €
	Réfection du petit quai de livraison (maçonnerie, résine, casquette)	20 000,00 €
	Remplacement de la porte métallique (infiltration d'eau)	6 000,00 €
	Renouvellement annuel de petits matériels de cuisine	4 000,00 €
	Acquisition d'équipements destinés au maraîchage biologique local	20 000,00 €
	Révision tableau électrique	2 500,00 €
TOTAL		70 000,00 €

2028	Remplacement d'un four en cuisine centrale	50 000,00 €
	Révision tableau électrique (disjoncte régulièrement)	2 400,00 €
TOTAL		52 400,00 €

ÉVOLUTION POSSIBLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Exercice Chapitre	REA. 2025	PRÉVISIONS 2026	PRÉVISIONS 2027	PRÉVISIONS 2028
13 –SUBV. INVEST	0,00 €	45 320,00 €	0,00 €	0,00 €
Département	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ville	0,00 €	14 320,00 €	0,00 €	0,00 €
Région	0,00 €	31 000,00 €	0,00 €	0,00 €
10222 - FCTVA	2 175,11 €	18 829,82 €	5 000,00 €	5 000,00 €
28 Dot amortissement	57 152,68 €	63 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
001 – Result invt rep	148 799,67 €	17 839,74 €	20 000,00 €	10 000,00 €
RAR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	208 127,46 €	144 989,56 €	70 000,00 €	60 000,00 €

6 / RÉCAPITULATIF PRÉVISIONS 2025 / 2026

Fonctionnement

Dépenses

	BP 2025	DOB 2026
011 – Charges à caractère général	1 075 297,03	1 044 062,18
012 – Charges de personnel	590 773,06	605 798,00
022 – Dépenses imprévues	0,00	0,00
65 – Autres charges de gestion courante	9 647,00	7 900,00
67 – Charges exceptionnelles	150,00	0,00
68 – Dotation aux dépréciations et provisions	18,91	100,00
042 – Dot. aux Amortissements	60 000,00	63 000,00
002 – Résultat de fonctionnement reporté	0,00	
Total des dépenses de fonctionnement	1 735 886,00	1 720 860,18

Recettes

	BP 2025	DOB 2026
74 – Dotations et Participations	889 665,43	821 134,98
747888 – Participations Collèges & autres org	489 240,00	479 520,00
70 – Produits des services du domaine	138 070,00	136 698,00
75 – Autres produits de gestion courante	15 120,00	15 000,00
77 – Produits exceptionnels	0,00	10,00
013 – Atténuation de charges	800,98	1 000,00
042 – Transfert entre sections	0,00	0,00
002 – Résultat de Fonctionnement reporté (estimation)	202 989,59	267 497,20
Total des recettes de fonctionnement	1 735 886,00	1 720 860,18

Investissement

Dépenses

	BP 2025 + RAR 2024	RAR 2025	DOB 2026 Hors RAR
21 – Immobilisations corporelles	106 154,37	0,00	117 764,56
23 – Immobilisations en cours	0,00	0,00	20 000,00
20 – Immobilisations incorporelles	2 000,00	4 725,00	2 500,00
020- Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040 – Transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
RAR 2024	147 140,41		
Total des dépenses d'investissement	255 294,78	4 725,00	140 264,56

Recettes

	BP 2025 + RAR 2024	RAR 2025	DOB 2025 Hors RAR
10222 – FCTVA	2 175,11	0,00	18 829,82
13 – Subvention investissement	44 320,00	0,00	45 320,00
040 – Dotations aux Amortissements	60 000,00	0,00	63 000,00
001 – Résultat d'investissement reporté (estimation)	148 799,67	0,00	17 839,74
Total des recettes d'investissement	255 294,78	0,00	144 989,56

7 / ÉVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL CALCULÉ

Le Syndicat Mixte n'ayant aucun emprunt ou remboursement de dette en cours, n'est pas concerné par cette perspective.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 037-200022945-20260210-DL20260210SMR01-DE

S²LO